

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00712

Numéro SIREN : 822 426 979

Nom ou dénomination : 5 A

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2019 sous le numéro de dépôt B2019/006770

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE **CHARTRES**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/006770**
n° de gestion : **2016B00712**
n° SIREN : **822 426 979 RCS Chartres**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Chartres certifie avoir procédé le 18/12/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

5 A - Société par actions simplifiée
1 rue Des Gravières - Raville 28500 Cherisy -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



461812

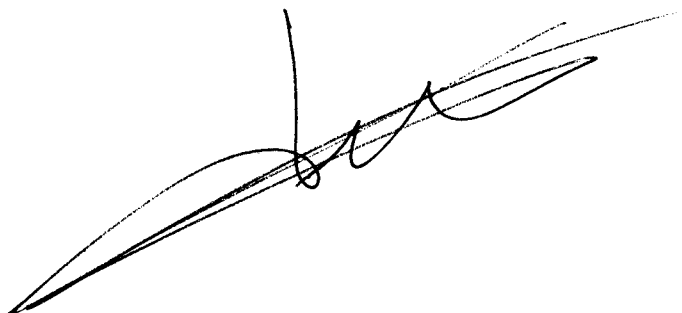
SAS 5A

1 RUE DES GRAVIERS
RAVILLE
28500 CHERISY

COMPTES ANNUELS du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Annexe	5 à 9

*copie certifiée
conforme*



COMPTA ILE DE FRANCE

65 RUE CASTOR

78200 MANTES LA JOLIE

01 30 33 52 07

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	97 500		97 500	93 000	4 500	4.84
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	97 500		97 500	93 000	4 500	4.84
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
Comptes de Régularisation	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	26 200		26 200	39 200	13 000	33.16
	Autres créances	14 259		14 259	1 506	12 752	846.61
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	2 971		2 971	10 896	7 925	72.74
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	43 429		43 429	51 602	8 173	15.84
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		140 929		140 929	144 602	3 673	2.54

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 93 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	93 000	93 000		
	Réserves				
	Réserve légale	9 300		9 300	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	477	2 620	3 096	118.19
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	6 132	12 396	6 264	50.53
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	108 909	102 777	6 132	5.97
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	19	50	31	61.82
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 948	5 589	2 360	42.22
	Dettes fiscales et sociales	24 053	36 187	12 134	33.53
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	32 020	41 826	9 805	23.44
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	140 929	144 602	3 673	2.54

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

32 020 41 826

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	204 000		204 000	153 000		51 000	33.33
Chiffre d'affaires NET	204 000		204 000	153 000		51 000	33.33
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 478			3 478	
Autres produits			15	5		10	205.98
Total des Produits d'exploitation (I)			207 493	153 005		54 488	35.61
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			50 085	39 907		10 178	25.51
Impôts, taxes et versements assimilés			3 603	2 302		1 301	56.51
Salaires et traitements			105 526	69 950		35 576	50.86
Charges sociales			39 199	25 774		13 425	52.09
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0	1		1	97.22
Total des Charges d'exploitation (II)			198 414	137 934		60 479	43.85
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			9 079	15 070		5 991	39.75
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		196			196	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		196			196	
2. Résultat financier (V-VI)		196			196	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		8 883		15 070	6 187	41.05
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		2 751		2 674	77	2.88
Total des produits (I+III+V+VII)		207 493		153 005	54 488	35.61
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		201 361		140 608	60 752	43.21
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		6 132		12 396	6 264	50.53

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Dérogations	5
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
Informations complémentaires (CICE)	6
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Titres immobilisés	7
Evaluation des créances et des dettes	8
Disponibilités en Euros	8
Charges à payer	8
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 140 929.41 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 204 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 6 132.45 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 1 796 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 1 796 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- Coût Salarial	1 796
Total	1 796

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	93 000		4 500
TOTAL	93 000		4 500
TOTAL GENERAL	93 000		4 500

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			97 500	97 500
TOTAL			97 500	97 500
TOTAL GENERAL			97 500	97 500

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	26 200	26 200	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 890	1 890	
Groupe et associés	11 839	11 839	
Débiteurs divers	530	530	
TOTAL	40 459	40 459	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 948	7 948		
Personnel et comptes rattachés	1 679	1 679		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 108	11 108		
Impôts sur les bénéfices	955	955		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 311	10 311		
Groupe et associés	19	19		
TOTAL	32 020	32 020		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	9 300			9 300

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

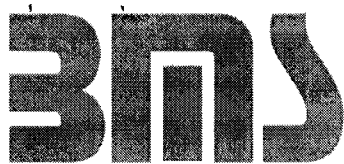
Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 283
Dettes fiscales et sociales	4 751
Total	9 034

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SCIMASO	200	276	95.00	190	190					276
- SAS TOSCA FRUIT	185 473	2 424	90.00	4 500	4 500	10 430		3 180	2 424	
- SAS TOSCA	120 000	6 300	50.59	92 810	92 810	1 124		5 048 575	41 263	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										



David SAUVAGE
Michel SAUVAGE
Amandine VILLALARD
Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

Catherine RENAULT
Expert-Comptable

Exercice du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SAS 5A
1 RUE DES GRAVIERS
RAVILLE
28500 CHERISY

Siège social

4, avenue des Fontenelles 35310 CHAVAGNE
Tél. 02 99 60 99 60 - Fax 02 99 60 99 70

Établissement secondaire

16 B, rue Saint-Melaine - La Visitation
35000 RENNES - ① Sainte-Anne
Tél. 02 23 47 74 74 - Fax 02 23 47 74 70

Site : www.sabms.eu Mail : chavagne@sabms.eu

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - SARL au capital de 517 000€
RCS RENNES B 327 436 549 - SIRET 327 436 549 00023 - APE 6920Z - N° TVA : FR 68327436549

SAS 5A

1 RUE DES GRAVIERS-RAVILLE
28500 CHERISY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Monsieur le Président,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 5A relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 5A à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Évaluation des titres de participation

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 97 500 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « titres immobilisés » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation de la filiale.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSOCIE UNIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS 5A à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chavagne,
Le 14 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
La SARL BMS

représentée par David SAUVAGE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	97 500		97 500	93 000	4 500	4.84
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	97 500		97 500	93 000	4 500	4.84
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	26 200		26 200	39 200	13 000	33.16
	Autres créances	14 259		14 259	1 506	12 752	846.61
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	2 971		2 971	10 896	7 925	72.74
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	43 429		43 429	51 602	8 173	15.84
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		140 929		140 929	144 602	3 673	2.54

- (1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 93 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	93 000	93 000		
	Réserves				
	Réserve légale	9 300		9 300	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	477	2 620	3 096	118.19
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	6 132	12 396	6 264	50.53
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	108 909	102 777	6 132	5.97
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	19	50	31	61.82
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 948	5 589	2 360	42.22
	Dettes fiscales et sociales	24 053	36 187	12 134	33.53
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	32 020	41 826	9 805	23.44
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		140 929	144 602	3 673	2.54

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

32 020 41 826

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	204 000		204 000	153 000		51 000	33.33
Chiffre d'affaires NET	204 000		204 000	153 000		51 000	33.33
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 478			3 478	
Autres produits			15	5		10	205.98
Total des Produits d'exploitation (I)			207 493	153 005		54 488	35.61
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			50 085	39 907		10 178	25.51
Impôts, taxes et versements assimilés			3 603	2 302		1 301	56.51
Salaires et traitements			105 526	69 950		35 576	50.86
Charges sociales			39 199	25 774		13 425	52.09
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0	1		1	97.22
Total des Charges d'exploitation (II)			198 414	137 934		60 479	43.85
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			9 079	15 070		5 991	39.75
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		196			196	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		196			196	
2. Résultat financier (V-VI)		196			196	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		8 883		15 070	6 187	41.05
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		2 751		2 674	77	2.88
Total des produits (I+III+V+VII)		207 493		153 005	54 488	35.61
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		201 361		140 608	60 752	43.21
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		6 132		12 396	6 264	50.53

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Dérogations	6
Permanence ou changement de méthodes	7
Informations générales complémentaires	7
Informations complémentaires (CICE)	7
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Titres immobilisés	8
Evaluation des créances et des dettes	9
Disponibilités en Euros	9
Charges à payer	9
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 140 929.41 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 204 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 6 132.45 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 1 796 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 1 796 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- Coût Salarial	1 796
Total	1 796

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	93 000		4 500
TOTAL	93 000		4 500
TOTAL GENERAL	93 000		4 500

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			97 500	97 500
TOTAL			97 500	97 500
TOTAL GENERAL			97 500	97 500

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	26 200	26 200	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 890	1 890	
Groupe et associés	11 839	11 839	
Débiteurs divers	530	530	
TOTAL	40 459	40 459	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 948	7 948		
Personnel et comptes rattachés	1 679	1 679		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 108	11 108		
Impôts sur les bénéfices	955	955		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 311	10 311		
Groupe et associés	19	19		
TOTAL	32 020	32 020		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	9 300			9 300

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 283
Dettes fiscales et sociales	4 751
Total	9 034

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SCI MASO - SAS TOSCA FRUIT - SAS TOSCA - Participations détenues entre 10 et 50 %	200	276	95.00	190	190					276
	185 473	2 424	90.00	4 500	4 500	10 430		3 180	2 424	
	120 000	6 300	50.59	92 810	92 810	1 124		5 048 575	41 263	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

5 A
Société par actions simplifiée au capital de 93 000 euros
Siège social : 1, rue des Gravières – RAVILLE
28500 CHERISY
RCS CHARTRES 822 426 979

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
Exercice clos le 31 décembre 2018

Monsieur Philippe TOLLEMER, associé unique et Président de la société 5A, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé, étant précisé qu'il s'agit du premier exercice clos, et que cet exercice ne comporte que quatre mois.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2018, l'activité de la Société n'appelle pas de commentaires particuliers.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont de gérer au mieux ses participations.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

La situation des filiales et participations est exposée dans le tableau, prévu par l'article L. 233-15 du Code de commerce, annexé au bilan.

Nous vous rappelons que notre société contrôle actuellement les sociétés suivantes :



- la société TOSCA dont elle détient 50,59 % des actions.
- La société TOSCA FRUIT dont elle détient 90 % des actions
- La société MASO dont elle détient 95% des parts.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 204 000 euros contre 150 000 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 33,33 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 15 euros contre 5 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 205,98 %.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 50 085 euros contre 39 907 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 25,51 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 603 euros contre 2 302 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 56,51 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 105 526 euros contre 69 950 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 50,86 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 39 199 euros contre 27 774 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 52,09 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 2 contre 2 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 0 euros contre 1 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 198 414 euros contre 137 934 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 97,22 %.



Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 9 079 euros contre 15 070 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -39,75 %.

Quant au résultat courant avant impôts, après prise en compte d'un résultat financier de – 196 euros (0 pour l'exercice précédent) il s'établit à 8 883 euros contre 15 070 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -41,05 %.

Après prise en compte :

- de l'impôt sur les sociétés de 2 751 euros contre 2 674 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,88 %,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se solde par un bénéfice de 6 132 euros contre un bénéfice de 12 396 euros, soit une variation de 50,53 %.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 140 929 euros contre 144 602 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,54 %.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 6 132 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante

Bénéfice de l'exercice :	6 132 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	476 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	6 608 euros

En totalité au compte "report à nouveau", lequel s'élève ainsi à 6 608 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 108 908 euros.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 11 341 euros, qui a entraîné un impôt de 920 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.



Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Exercice Clos au 31/12/2018

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures regues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures enlées non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Montant total des factures concernées TTC	101 €	101 €	101 €	1 018 €	1 321 €		10 400 €	20 400 €	0 €	0 €		30 800 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0,24%	0,24%	0,24%	2,47%	3,19%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							5,66%	11,11%	0,00%	0,00%		16,77%
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 443-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux 30 jours						Délais légaux 30 jours					

Exercice Clos au 31/12/2017

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement											
Montant total des factures concernées TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux 30 jours					Délais légaux 30 jours					

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 4^{ème} du Code de commerce et contrairement aux règles applicables à la SAS pluripersonnelle, les conventions conclues directement entre la société unipersonnelle et son dirigeant ne font pas l'objet d'un rapport du Commissaire aux Comptes mais doivent être seulement mentionnées sur le registre.

Conventions conclues au cours de cet exercice :

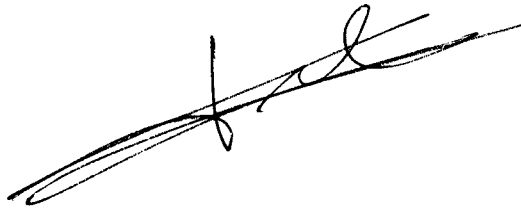
- Convention de trésorerie avec les sociétés TOSCA, MASO, TOSCA FRUIT sociétés dont Monsieur Philippe TOLLEMER est associé.
- Convention d'assistance administrative avec les sociétés TOSCA, MASO et TOSCA FRUIT qui a donné lieu à une facturation annuelle de 204 000 euros HT



ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'Le Président'.

5 A

Société par actions simplifiée au capital de 93 000 euros

Siège social : 1, rue des Gravières – RAVILLE

28500 CHERISY

RCS CHARTRES 822 426 979

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 27 JUIN 2019

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 6 132 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	6 132 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	476 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	6 608 euros

En totalité au compte "report à nouveau", lequel s'élève ainsi à 6 608 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président

